

# helpdetective®

by AGENCE J&D  
L'ALLIANCE DE L'ENQUÊTE PRIVÉE  
DE LA PSYCHOLOGIE ET DU DROIT

## Conditions générales d'abonnement

Abonnement trimestriel

helpdetective

Les présentes conditions générales  
sont soumises au droit français.

Elles précisent l'étendue des  
obligations réciproques des parties.



## Définitions

### "Le client"

définit le signataire du présent contrat qui a reçu et accepté l'offre d'abonnement communiquée par le détective-conseil.

–

### "Le détective-conseil"

définit Benoît Judde, juriste et directeur d'enquêtes de l'Agence J & D.

–

### "Les parties"

définit Benoît Judde et le client.

–

### "L'abonnement"

définit la convention d'abonnement matérialisée par le présent document et ses éventuelles annexes.



## Objet

L'abonnement est conclu pour permettre au client d'accéder aux services du détective-conseil de manière régulière et simplifiée, rapide et réactive, en échange d'un honoraire fixé de manière forfaitaire et payable tous les mois par virement bancaire pour un montant déterminé au présent contrat. Via cet abonnement, **le détective-conseil devient un partenaire privilégié du client, répondant en temps réel ou quasi-réel** aux questions techniques et juridiques de ce dernier, liées à ses missions, à son activité professionnelle en général, à son statut de chef d'entreprise, à ses choix juridiques, fiscaux et sociaux, à sa gestion comptable, à sa rentabilité, à sa communication d'entreprise, à ses litiges en cours ou encore à ses projets de développement, sans que la liste soit exhaustive.



## Période d'essai et droit de rétractation

Le présent contrat d'abonnement prévoit **une période d'essai de 14 jours** à compter de sa signature. Cette période d'essai correspond au délai légal de 14 jours dont bénéficie le client pour exercer son droit de rétractation à partir du jour de la conclusion du présent contrat, en vertu de l'article L121-21 du Code de la consommation. Pendant cette période, l'abonnement peut être résilié sans motif à l'initiative du client, en suivant la procédure détaillée en annexe du présent contrat. Seul un demi-mois d'abonnement est alors dû, la sollicitation du détective-conseil par le client pendant la période d'essai valant demande expresse de commencement de la prestation de services avant la fin du délai de rétractation susvisé (art. L121-21-5 du Code de la consommation, 2<sup>ème</sup> alinéa).



## Tarif

La TVA s'appliquant à l'abonnement souscrit est de 20 %. Le contrat prend effet à compter du premier règlement effectif de l'abonnement.

Le client a souscrit à la formule :

### ABONNEMENT TRIMESTRIEL

pour une durée de 3 mois consécutifs à compter du 1<sup>er</sup> versement, pour un montant de :

**400 € HT/mois** ou **300 € HT/mois\***  
soit 480 € TTC/mois (tarif normal)      soit 360 € TTC/mois (tarif jeune créateur)

payable par prélèvement automatique mensuel.

\* Sur remise de 25 % au bénéfice des jeunes créateurs/repreneurs/diplômés dont l'activité de détective privé, à sa date de commencement officielle telle que justifiée par documents Urssaf ou Kbis, n'excède pas deux années. Le bénéfice de la réduction cesse dès la troisième année d'activité ; la remise est toutefois prorogée jusqu'à la fin de l'abonnement en cours.



## Services

Le détective-conseil est tenu d'un **devoir général d'assistance, d'aide et de conseil** notamment dans les domaines suivants, sans que la liste soit exhaustive : cadrage de la légitimité de la mission, ciblage des fondements légaux, aide à l'élaboration des moyens d'enquête, vérification de l'admissibilité des modes de preuve, aide à la rédaction des documents juridiques (devis, contrats, mandats, rapports...), soutien dans la communication d'entreprise et dans la confection des supports dédiés (site web, logo, carte de visite, campagne Google Ads...), aide à la gestion des litiges amiables opposant le client à des tiers (à l'exclusion de la gestion des dossiers judiciaires), assistance à la création et/ou transformation d'entreprise, soutien en gestion comptable et en rentabilité, optimisation fiscale et sociale, analyse de projets.



## Coaching dédié

L'abonnement permet d'accéder à un **catalogue confidentiel de journées d'approfondissement**, proposées régulièrement par le détective-conseil et accessibles exclusivement aux seuls clients. Les journées de coaching dédié au métier de détective sont assurées à partir de trois participants, et approfondissent les domaines mentionnés dans la clause « services », afin de permettre au client désireux de gagner en autonomie. Leurs frais ne sont pas couverts par l'abonnement. Ils sont facturés au client volontaire, souhaitant en bénéficier sur inscription. Ils sont dégressifs pour tous les inscrits à partir de cinq participants.



## Collaboration

Le client s'engage à fournir au détective-conseil à la première demande tous documents ou pièces utiles ou nécessaires à son accompagnement. Il informe sans délai de toute procédure, différend ou litige susceptible d'engager sa responsabilité ou de porter atteinte à ses droits pour qu'il le conseille utilement.



## Réactivité

Le détective-conseil s'engage à répondre dans les meilleurs délais aux sollicitations du client et à signaler son indisponibilité temporaire pour cause de mission, de rendez-vous, d'accompagnement en cours ou de déplacement professionnel, lorsqu'il ne peut pas répondre rapidement.



## Confidentialité

Par extension, le détective-conseil est soumis à la même confidentialité et au même secret professionnel que le client à l'égard de la mission pour laquelle ce dernier requiert assistance, aide et/ou conseil.



## Disponibilité

Le client contacte le détective-conseil quand il le souhaite du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 à sa convenance par téléphone, SMS, mail, tchat ou visioconférence, **sans limite de temps** autre que celle visée dans la clause de « Fair Use » (voir clause de Fair Use), soit directement, soit en convenant d'un rendez-vous avec ce dernier.





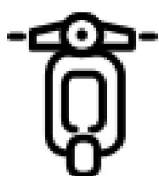
## Aide rédactionnelle

L'aide à la rédaction des documents juridiques n'est pas limitée mais soumise à la clause de Fair Use visée dans le présent contrat.



## Applications web

Le client bénéficie d'un accès personnalisé à une plateforme de travail collaborative [Slack](#). Les login et mot de passe nécessaires pour y accéder lui sont fournis en début d'abonnement. [Skype](#), [WhatsApp](#), [Messenger](#), [Zoom](#), [StarLeaf](#), [Microsoft Teams](#) ou tout autre plateforme peut également être utilisée par le détective-conseil pour des visioconférences et/ou des échanges instantanés par tchat avec le client, avec ou sans rendez-vous.



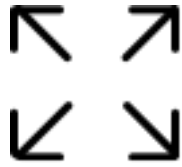
## Déplacements

Les éventuels frais de déplacement du détective-conseil ne sont pas pris en compte dans l'abonnement. Ils sont facturés au client sur justificatifs : indemnités kilométriques, péages d'autoroutes, billets d'avion, billets de train... (liste non exhaustive).



## Frais

L'abonnement ne couvre pas les frais de procédure ou les frais nécessaires à l'accomplissement des diligences telles que — sans que cela ne soit exhaustif — les frais postaux, les frais de médiation, les frais d'huissier de justice ou tout autre frais de procédure. Le détective-conseil informe le client de l'existence éventuelle de tels frais à chaque fois que cela est nécessaire.



## Devis

Chaque prestation sollicitée par le client et non comprise dans l'abonnement donne lieu à l'établissement gratuit d'un devis préalable. En dehors de ce cas de figure et de ceux prévus dans la présente convention, seul l'abonnement est facturé au client.



## Fair Use

Le client a recours au détective-conseil autant de fois qu'il le souhaite dans le cadre de son abonnement, ce qui implique une prise de risque pour l'agence en termes de charge de travail. Le client s'engage donc à user raisonnablement des services du détective-conseil, en fonction de ses besoins réels propres et non pour des tiers. La présente clause sera présumée avoir été violée en cas de recours manifestement excessif aux services du détective-conseil au regard de l'abonnement souscrit. Dans une telle situation, le détective-conseil propose une solution de collaboration avec lui susceptible de mieux correspondre aux besoins du client.



## Résiliation

Sous réserve de la période d'essai, la convention est conclue pour une durée fixe de trois mois. Elle est automatiquement résiliée à l'issue de la période sans formalisme nécessaire. Toutefois, si arrivé à la date de la résiliation, le client continue à s'acquitter de son abonnement sans manifester son intention de résilier le contrat, celui-ci se poursuit pour un trimestre supplémentaire à chaque date anniversaire de sa souscription.



## Coordonnées

Benoît Judde, juriste, directeur d'enquêtes et détective-conseil  
Agence J & D, 7 boulevard du 8 mai  
1945 16000 ANGOULÊME  
Tél. : 0687122732  
Mail : [contact@helpdetective.fr](mailto:contact@helpdetective.fr)  
Web : [www.helpdetective.fr](http://www.helpdetective.fr)



## Validation

Le signataire reconnaît avoir qualité pour engager l'entreprise qu'il représente dans le cadre de ce contrat et déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepter sans réserve en apposant la mention "lu et approuvé" OU, lors d'une souscription en ligne, en cliquant sur le bouton "Pay with GOCARDLESS" et en validant le formulaire de mise en place du prélèvement automatique



## Annexe - Droit de rétractation

Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier au détective-conseil sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, par lettre postale ou courrier électronique. Le client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous, sans que ce soit obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le client transmette sa communication relative à l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai susvisé.

En cas de rétractation de la part du client, le détective-conseil lui remboursera un demi-mois d'abonnement, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où le détective-conseil sera informé de la décision de rétractation par le client du présent contrat. Le détective-conseil procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le client aura utilisé pour la transaction initiale, sauf si ce dernier convient expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le client.

✂-----

Modèle de formulaire de rétractation (usage libre) :

*Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.*

À l'attention de M. Benoît JUDDE, directeur d'enquêtes de l'Agence J & D,  
7 boulevard du 8 mai 1945 16000 ANGOULÊME, [contact@agencejd.fr](mailto:contact@agencejd.fr),

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la prestation de service ci-dessous :

Contrat d'abonnement signé le **OU** validé le (via GoCardless) :

Nom du (des) client(s) :

Adresse du (des) client(s) :

Signature du (des) client(s) (*uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*) :

Date :

(\*) *Rayez la mention inutile.*

✂-----

**helpdetective**